



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

paiement

Question écrite n° 10541

Texte de la question

M. Jean-Pierre Baeumler attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les modes de prélèvements fiscaux. Si la possible mensualisation des prélèvements fiscaux, impôts locaux compris et la mise en place de la contribution sociale généralisée (CSG) dont l'assiette de prélèvement a été élargie, constituent des mesures qui vont dans le sens de prélèvements à la source, il lui demande s'il entend proposer une généralisation des prélèvements fiscaux à la source, à l'instar de ce qui se pratique dans bon nombre de pays.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'auteur de la question, compte tenu de la place des cotisations sociales et de la contribution sociale généralisée dans nos prélèvements obligatoires, la majeure partie des charges fiscales et sociales assises sur les revenus sont d'ores et déjà prélevées à la source. L'extension de la retenue à la source pour l'impôt sur le revenu présenterait de sérieux avantages mais pose des difficultés techniques. Cette mesure doit donc être examinée de façon approfondie avant qu'elle puisse être mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Baeumler](#)

Circonscription : Haut-Rhin (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10541

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 1998, page 970

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 3016